

Delphine MORESCHI-JOLY
Cheffe de division

Dossier suivi par :
Emanuel DUBOIS
03 23 26 30 18
dipred02@ac-amiens.fr

**Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale de
l'Aisne**

Laon, le 05 mai 2026

L'inspecteur d'académie,
Directeur des services départementaux
de l'éducation nationale de l'Aisne

À

Mesdames les inspectrices de
l'éducation nationale et Messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale,

Mesdames les enseignantes et
Messieurs les enseignants du premier
degré,

Appel à candidatures – postes à profil et à exigences particulières - rentrée scolaire 2026

Références :

Lignes directrices de gestion académiques MOBILITE – CSAA du 6 février 2026

Annexes :

*Liste des postes
Fiche de candidature
Fiches de postes*

Dans le cadre du recrutement des postes à profil pour la rentrée scolaire 2026, vous trouverez ci-dessous les modalités de candidature et le calendrier. Cet appel à candidature ne concerne que les titulaires du corps des professeurs des écoles à la date de la candidature.

La liste des postes à profils concernés et les fiches de poste sont annexées à la présente circulaire.

L'affectation sur poste à profil s'effectue par une modalité de recrutement pour laquelle l'adéquation poste/profil doit être la plus étroite, dans l'intérêt du service. La sélection des candidats s'effectue hors barème.

Conformément aux lignes directrices de gestion, le recrutement, pour les postes à exigence particulière, nécessite une vérification préalable de la compétence détenue et le départage des candidats retenus se fait au barème. Cependant, pour certains postes, une commission se tiendra. Les postes à exigence particulière proposés dans cet appel à candidature relèvent de la tenue d'une commission.

Afin d'assurer la continuité de service, certains postes susceptibles d'être vacants ont été ajoutés

A- Comment candidater

Les enseignants souhaitant postuler sont invités à transmettre leur dossier à leur IEN de circonscription pour avis.

Ce dossier doit être composé de :

- Un CV
- Une lettre de motivation
- La fiche de candidature (annexée à cette circulaire)

B- Etapes du recrutement

1. Candidature

La candidature est transmise par la circonscription à la DIPRED avec un avis circonstancié.

2. Entretien avec le jury

Les entretiens sont organisés aux dates suivantes :

- Mercredi 27 mai 2026
- Mercredi 3 juin 2026

3. Résultats

Sous réserve de détenir le diplôme ou la certification demandée lorsque cela est nécessaire, les candidats retenus sur les postes à profil seront affectés à titre définitif sur le poste à la rentrée scolaire 2026 et seront destinataires d'un arrêté. Leur poste actuel sera libéré et proposé au mouvement.

Les lauréats de cet appel à projet qui obtiennent un poste nécessitant une certification ou un diplôme particulier qui ne le possèdent pas seront affectés à titre provisoire pour l'année scolaire 2026/2027 sur le poste à profil.

C- Calendrier des étapes de recrutement

06/05/2026	Diffusion de la circulaire
18/05/2026	Transmission des candidatures à l'IEN
20/05/2026	Date limite d'envoi du dossier de candidature à la DIPRED par les circonscriptions
27/05/2026 03/06/2026	Commission de sélection des candidats
A partir du 12/06/2026	Notifications des arrêtés postes à profil

Alain AUBERT

Signé

LISTE DES POSTES PROPOSES DANS LE CADRE DE L'APPEL A CANDIDATURES

I- POSTES DE COLLABORATEURS D'IEN

Ces postes nécessitent la détention du CAFIPEMF. A défaut, ils ne peuvent donner lieu qu'à une affectation à titre provisoire.

Postes de conseiller pédagogique départemental (3 postes)

Les compléments d'information peuvent être demandés auprès de monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale – adjoint de Monsieur le Directeur Académique pour le premier degré – Monsieur Frédéric VAAS (03.23.26.22.03) ou de Madame Christelle LACOUT, conseillère pédagogique départementale – adjointe (03.23.26.20.80)

Postes de conseiller pédagogique de circonscription (5 postes)

LAON	0021769M	IEN LAON ASH
LAON	0022136L	IEN LAONNOIS – 2 postes
SOISSONS	0021771P	IEN SOISSONS
TERGNIER	0022063G	IEN TERGNIER

Postes d'enseignant référent pour les usages du numérique (2 postes)

SOISSONS	0021771P	IEN SOISSONNAIS
SOISSONS	0020214X	IEN SOISSONS (poste provisoire pour 1 an)

Postes d'enseignant référent pour les usages du numérique (1 poste susceptible d'être vacant)

CHATEAU THIERRY	002106D	IEN CHATEAU THIERRY
-----------------	---------	---------------------

II- POSTES DE DIRECTION

Les compléments d'information peuvent être demandés auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription concernée.

Postes de directeur d'école de 12 classes et plus et REP/REP+ (3 postes)

CHATEAU THIERRY	0021809F	E.E.PU BOIS BLANCHARD	REP – 16 classes
GUISE	0021093C	E.P.PU GR.SCOL. GODIN	REP – 8 classes
COINCY	0021710Y	E.E.PU JEAN MOULIN	REP – 7 classes

Postes de directeur d'école de 12 classes et plus et REP/REP+ (1 poste susceptible d'être vacant)

SAINT QUENTIN	0021956R	E.E.PU PIERRE LAROCHE	REP + – 19 classes
---------------	----------	-----------------------	--------------------

Postes de directeur d'une école franco-québécoise (1 poste)

Les compléments d'information peuvent être demandés auprès de l'inspectrice de l'éducation nationale en charge de cette mission (ien02.villers-cotterets@ac-amiens.fr) ou auprès de l'IEN de circonscription concerné.

VILLERS COTTERETS	0021328H	E.E.PU LEO LAGRANGE / CHARLES-ALBERT
-------------------	----------	--------------------------------------

III- POSTES CLASSES

Les compléments d'information peuvent être demandés auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription concernée.

Poste d'enseignant en école franco-québécoise (1 poste)

ST QUENTIN (Circonscription de Saint-Quentin)	0020834W	E.P.A. EUGENE CORRETTE – poste de maître formateur
--	----------	--

Poste d'enseignant en classe dédoublée (7 postes)

ST QUENTIN (Circonscription de Saint-Quentin)	Elémentaire	0020848L	E.E.PU MARCEL PAGNOL
COINCY	Elémentaire	0021710Y	E.E.PU JEAN MOULIN
FERE EN TARDENOIS	Elémentaire	0020459N	E.E.PU JULES FERRY
SOISSONS	Maternelle	0022068M	E.P.PU GR.SCOL. RAYMONDE FIOLET
FERE EN TARDENOIS	Maternelle	0022010Z	E.M.PU FABRE D EGLANTINE
LAON	Elémentaire	0020996X	E.E.PU GROUPE SCOLAIRE SAINT EXUPERY
CHATEAU-THIERRY	Elémentaire	0021809F	E.E.PU BOIS BLANCHARD

IV- POSTES DE COORDINATION ET PILOTAGE

Poste de chef de cité éducative (1 poste à hauteur de 50%)

ST QUENTIN (Circonscription de Saint-Quentin)	0020054Y	CLG MONTAIGNE
--	----------	---------------

Postes de coordonnateur d'un pôle d'appui à la scolarité (2 postes à titre provisoire)

Les compléments d'information peuvent être demandés auprès de Madame Valérie KOCET, inspectrice de l'éducation nationale en charge de l'école inclusive (ienash02@ac-amiens.fr).

SISSONNE	0021686X	CLG FROEHLICHER
ST QUENTIN	0020050U	LGT CONDORCET

V- POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES

Ces postes à exigence particulière sont soumis à l'avis d'une commission de recrutement. A l'issue de la commission, les enseignants recevront un courrier leur indiquant l'avis de la commission : en cas d'avis favorable, ils participeront au mouvement, et le départage sera fait au barème. Les compléments d'information peuvent être demandés auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription concernée.

Postes d'enseignant d'une classe du dispositif « accueil des enfants de moins de 3 ans » (2 postes)

CHATEAU THIERRY	0021529B	E.M.PU LES VAUCRISES-HERISSONS
LA FERRE	0020456K	E.P.PU CENTRE - JEAN MOULIN - JEAN MERMOZ

Fiche de poste

Enseignant dans une classe accueillant des enfants de moins de trois ans dans une école du dispositif « Scolarisation des enfants de moins de trois ans »

Texte(s) de référence

- Circulaire 2012-202 du 18 décembre 2012, relative à l'accueil en école maternelle, parue au BOEN n°3 du 15 janvier 2013 ;
- Loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la *refondation de l'école de la République* ;
- Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation, paru au BOEN n°30 du 25 juillet 2013.

Titres et diplômes requis

- Professeur des écoles titulaire

Profil du poste

Objectifs du dispositif

Ce dispositif repose sur l'affectation dans une école d'un enseignant sur une classe spécifique d'enfants de moins de trois ans.

Il vise à favoriser la réussite scolaire dans des classes situées en réseau d'éducation prioritaire ou en zone de revitalisation rurale.

Missions

L'enseignant de la classe accueillant des enfants de moins de trois ans est un enseignant qui exerce ses missions au sein de l'équipe d'école. Son action s'inscrit dans le cadre du projet rédigé par l'équipe pédagogique, validé par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription. Le projet fait partie intégrante du projet d'école.

Connaissances requises

- Connaissance du développement de l'enfant ;
- Connaissance de l'état de la recherche dans le domaine des neurosciences ;
- Appropriation du programme 2015 de l'école maternelle et connaissance des documents-ressources correspondant à la scolarisation d'enfants de moins de trois ans.

Compétences attendues

- Capacité à ajuster sa pratique professionnelle aux besoins spécifiques des très jeunes enfants ;
- Capacité à établir et enrichir une communication de qualité avec les familles ;
- Capacité à collaborer avec les partenaires de l'école et notamment le réseau *Petite enfance* local.

Implantation des postes

- Ecole Les Vaucrises-herissons – CHATEAU-THIERRY
- Ecole Jean Moulin – Jean Mermoz – LA FERRE

Candidatures

Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne.

Mode de nomination

Commission départementale

Fiche de poste

Chargé de mission « Formation Initiale et continue »

Poste vacant - temps plein

Textes de référence

- Circulaire ministérielle n° 2015-114 du 21 juillet 2015 parue au BOEN n° 30 du 23 juillet 2015

Titres et diplômes requis

- Prioritairement Professeur des écoles titulaire du CAFIPEMF généraliste et/ou spécialisé

Profil du poste

Le chargé de mission « formation initiale et continue » travaille sous l'autorité directe de l'adjoint de l'IA-DASEN chargé du 1er degré (A-DASEN) et participe à la coordination du suivi des enseignants stagiaires en lien avec le CPD formation initiale, le CPD formation continue, l'INSPé, les formateurs DSDEN et le A-DASEN dont il est le collaborateur. A cet égard, il fait partie de l'équipe pédagogique départementale animée par l'inspecteur Adjoint au DASEN, chargé du 1^{er} degré et coordonnée par son adjointe.

Son action s'inscrit dans le cadre de la politique académique et départementale.

Missions

- Formation initiale et continue
 - Assurer le lien et l'harmonisation de la formation initiale et continue avec les CPD et Chargés de mission des départements de l'Oise et de la Somme, mais aussi avec l'EAFC.
 - Participer au COPIL FC et FI
- Formation initiale
 - Assurer le lien entre l'INSPE et la DSDEN pour les formateurs intervenant dans le cadre des unités d'enseignement : calendrier, Ordres de mission, tableau de suivi des formateurs...
 - Participer à et préparer la rentrée des étudiants de l'INSPE en août et les formations de formateurs de début d'année.
 - Assurer la gestion administrative des FS : gestion des postes « supports », des MAT, « COMPAS et jurys de titularisation (JET)
 - Gérer les DPA : suivi et mise à jour des dossiers en lien avec les circonscriptions et les tuteurs.
- Formation continue
 - Participer à l'élaboration du plan de formation continue
 - Gérer la plateforme dédiée à la formation continue (GAIA ou OSCAR)
 - Suivre la mise en œuvre du plan de formation en lien avec l'EAFC, les IEN, CPD, CPC et les services compétents (DIPRED)
 - Assurer le suivi de la gestion administrative des formations (Gaïa, SOFIA...) et des formateurs en lien avec la DIPRED
- Autres missions
 - Assurer le lien avec la CARDIE
 - Gérer le dossier « école apprenante ».
 - Venir en appui, à la demande du A-DASEN, des CPD pour des missions ponctuelles

Compétences requises

- Capacités d'adaptation, de disponibilité, de réactivité et d'initiative
- Des capacités dans le domaine du numérique (maîtrise des tableurs, outils académiques, Gaïa, etc.)
- Qualités d'organisation
- Sens de la communication et du travail en équipe.
- Compétences analytiques pour accompagner des situations professionnelles, pour proposer des actions de formation
- Discrétion, confidentialité, devoir de réserve et plus largement loyauté et sens du service public
- Connaissances affirmées dans le domaine de la formation

Implantation du poste

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne – Cité administrative à LAON.

Candidature

Une lettre de motivation et un *Curriculum Vitae* devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne.

La nomination sur ce poste à profil donne droit à :

- un traitement de la NBI brut de : 1518,24 euros annualisé

- une indemnité brute de : 2500 euros annualisée

Mode de nomination

Commission départementale

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'AISNE

F i c h e d e p o s t e

Conseiller Pédagogique Départemental « Formation initiale et langues vivantes étrangères » Poste vacant - temps plein

Textes de référence

- Circulaire ministérielle n° 2015-114 du 21 juillet 2015 parue au BOEN n° 30 du 23 juillet 2015

Titres et diplômes requis

- Prioritairement Professeur des écoles titulaire du CAFIPEMF généraliste et/ou spécialisé

Profil du poste

Le Conseiller Pédagogique Départemental est un enseignant chargé de coordonner et d'accompagner les actions définies dans le cadre de ses missions.

Son action s'inscrit dans le cadre de la politique académique et départementale.

Il fait partie de l'équipe pédagogique départementale animée par l'inspecteur Adjoint au DASEN, chargé du 1^{er} degré et coordonnée par son adjointe.

D'une part, il coordonne le suivi des enseignants stagiaires en lien avec l'INSPé, les formateurs DSDEN et le A-DASEN.

D'autre part, il met en œuvre la politique départementale impulsée par l'IA-DASEN et l'IEN en charge de la mission « langues vivantes étrangères ».

Spécialiste en conseil pédagogique, le CPD peut être conduit à participer aux différentes instances départementales et académiques ou encore à la conception des sujets du CRPE, à des jurys de concours ou de certification.

Missions

➤ Formation initiale

- Organiser le suivi des entrants dans le métier, en relation directe avec les IEN, les formateurs DSDEN et l'INSPE.
- Assurer le rôle de médiation, de coordination et d'information auprès des stagiaires et de leurs tuteurs,
- Participer au niveau académique aux réunions de travail (coordination académique) en vue de la rédaction du cahier des charges académique premier degré et de la publication du Plan Académique de Formation
- Participer aux instances relatives à la formation initiale
- Mettre en œuvre les Plans Individuels de formation

➤ LVE

- Animer et coordonner le groupe départemental « langues vivantes étrangères » (actions de formation spécifiques, formations inter-degrés, organisation de la semaine des langues vivantes...);
- Contribuer à la mise en œuvre et assurer le suivi dossiers liés aux missions (dispositif EMILE, EILE, ALVE, ERASMUS...)

Compétences requises

- Bonne connaissance des fonctionnements des structures du 1er degré et des dispositifs inhérents ;
- Bonne connaissance du système éducatif ;
- Maîtrise experte dans l'usage des outils numériques ;
- Aptitude à travailler en équipe ;
- Capacité à animer des réunions et/ou des formations en présentiel et en distanciel ;
- Capacité à faire preuve d'initiative, d'autonomie, de réactivité ;
- Capacité rédactionnelle et de synthèse.

Implantation du poste

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne – Cité administrative à LAON.

Candidature

Une lettre de motivation et un *Curriculum Vitae* devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne.

La nomination sur ce poste à profil donne droit à :

- un traitement de la NBI brut de : 1518,24 euros annualisé

- une indemnité brute de : 2500 euros annualisée

Mode de nomination

Commission départementale

Fiche de poste

Conseiller pédagogique départemental « Maîtrise de la langue - Education Musicale » Poste vacant - temps plein

Textes de référence

- Circulaire ministérielle n° 2015-114 du 21 juillet 2015 parue au BOEN n° 30 du 23 juillet 2015

Titres et diplômes requis

- Prioritairement Professeur des écoles titulaire du CAFIPEMF généraliste et/ou spécialisé

Profil du poste

Le Conseiller Pédagogique Départemental est un enseignant chargé de coordonner et d'accompagner les actions définies dans le cadre de ses missions.

Son action s'inscrit dans le cadre de la politique nationale, académique et départementale en maîtrise de la langue et éducation artistique et culturelle, sous l'autorité de l'IA-DASEN.

Il fait partie de l'équipe pédagogique départementale animée par l'inspecteur Adjoint pour le premier degré au DASEN (A-DASEN) et coordonnée par son adjointe.

Il met en œuvre les politiques départementales impulsée par les IEN en charge de la mission « maîtrise de la langue » et « EAC ».

Missions

- **Maîtrise de la langue** : Accompagner et relayer la dynamique de la politique départementale en Langue Française et
 - Contribuer à la mise en œuvre du Plan Français et participer activement au groupe départemental Langue française
 - Concevoir et conduire des actions de formation initiale et continue (stages, animations pédagogiques et interventions spécifiques) répondant au cahier des charges académique et départemental
 - Aider à la mise en œuvre et au suivi des différents formats de formation dans le cadre de la maîtrise de la langue (constellations, animations pédagogiques en présentiel et/ou distanciel)
 - Contribuer au développement de pratiques efficaces dans les classes : repérer, valoriser et diffuser les bonnes pratiques et encourager les actions innovantes
 - Assurer une veille didactique et pédagogique et contribuer dans le cadre du groupe départemental à la production de ressources et d'en assurer la diffusion et son accompagnement
 - Impulser des actions lors de stage FIL et de liaison Cycle 3
 - Assurer le suivi et la gestion des dossiers CASNAV-EANA et EFIV
- **Education musicale**
 - Accompagner les enseignants dans la mise en œuvre des programmes d'éducation musicale
 - Assurer le suivi des dispositifs spécifiques (classes CHAM)
 - Intervenir en formation initiale et continue

Compétences requises

- Posséder une très bonne expertise didactique et pédagogique de l'ensemble des domaines du français dans les différents cycles d'enseignement au service de la conception d'actions de formation
- Savoir analyser les évaluations nationales standardisées, identifier les besoins spécifiques des enseignants et adapter l'accompagnement
- Posséder des connaissances didactiques concernant les enjeux pédagogiques et didactiques de l'éducation musicale
- Savoir être à l'écoute, travailler en équipe et animer un groupe
- Maîtriser les outils numériques
- Être capable de rendre compte
- Faire preuve de disponibilité et de loyauté

Implantation du poste

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne – Cité administrative à LAON.

Candidature

Une lettre de motivation et un *Curriculum Vitae* devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne.

La nomination sur ce poste à profil donne droit à :

- un traitement de la NBI brut de : 1518,24 euros annualisé
- une indemnité brute de : 2500 euros annualisée

Mode de nomination

Commission départementale

Fiche de poste

Conseiller pédagogique circonscription ASH
Titres et diplômes requis : CAFIPEMF - CAPA-SH ou CAPSAIS ou CAEI
Profil du poste
<p style="text-align: center;">Missions</p> <p>Le conseiller pédagogique ASH est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN-ASH dont il est le collaborateur direct. Sa mission est départementale. Il intervient dans le 1^{er} et 2^o degré ainsi qu'auprès des enseignants affectés dans les établissements relevant d'autres ministères que l'éducation nationale.</p> <p>Le conseiller pédagogique a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il accomplit des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il accompagne les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les nouveaux nommés - Il répond à toute demande d'aide et de conseil - Il assiste les équipes enseignantes pour optimiser l'organisation et le fonctionnement des dispositifs et structures dans lesquels ils exercent - Il accompagne les enseignants qui se présentent à des examens professionnels tels que le CAFIPEMF, le CAPA-SH ou le 2 CA-SH - Il anime et participe à la formation des réseaux départementaux : psychologues scolaires, enseignants spécialisés itinérants - Il coordonne des dossiers départementaux - Il organise et met en œuvre des formations - Il seconde l'inspecteur de l'éducation nationale dans son rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs
Conditions d'exercice
La durée hebdomadaire de travail est fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives. Les droits à congé sont ceux prévus réglementairement pour les fonctionnaires de l'Etat.
Implantation du poste
Direction des services départementaux de l'éducation nationale - Laon
Candidatures
<p>Une lettre de motivation et un curriculum vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale.</p> <p>La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.</p>
Mode de nomination
Commission départementale
Contact
Secrétariat ASH : ienash02@ac-amiens.fr - 03 23 26 22 12

Fiche de poste

Conseiller(e) pédagogique de circonscription

Texte(s) de référence

- Circulaire ministérielle n° 2015-114 du 21 juillet 2015 parue au BOEN n° 30 du 23 juillet 2015

Titres et diplômes requis : Prioritairement Professeur des écoles titulaire du CAFIPEMF

Profil du poste

Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge d'une circonscription du premier degré dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'inspecteur de l'éducation nationale.

Il fait partie de l'équipe de circonscription animée par l'inspecteur de l'éducation nationale, ce qui nécessite une bonne connaissance réciproque des tâches de chacun des membres de l'équipe, la préparation, voire la mise en œuvre d'actions conjointes. Cette équipe met en œuvre le projet de circonscription défini par l'inspecteur de l'éducation nationale.

Il a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription.

Partenaire essentiel dans la formation des enseignants du 1^{er} degré, il est garant de la polyvalence du métier d'enseignant du premier degré, il est expert et facilite la nécessaire articulation entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle. Il est capable de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement.

Il a pour mission le suivi et l'accompagnement des enseignants de la circonscription, prioritairement ceux qui entrent dans le métier, titulaires ou non, notamment au cours de la première année d'affectation.

Missions

Au sein de l'équipe de circonscription

- Il contribue à la diffusion et à la valorisation des réussites pédagogiques des équipes d'école.
- Il participe activement à la formation des enseignants.
- Il peut seconder l'inspecteur de l'éducation nationale dans son rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs.
- Il peut être amené à représenter l'inspecteur de l'éducation nationale dans des réunions de travail.

Dans les écoles, auprès des enseignants du cycle 1 au cycle 3

- Il assiste et accompagne les équipes enseignantes, dans la mise en œuvre de la politique scolaire académique et départementale. Il répond à toute demande d'aide et de conseil.
- Il apporte son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi du projet d'école et des projets de classe.
- Il soutient la mise en œuvre de démarches pédagogiques innovantes et accompagne les équipes d'enseignants dans la réalisation de ces activités.
- Il accompagne les actions des intervenants extérieurs (qualification, agrément).
- Il apporte son expertise aux enseignants qui se présentent à des examens professionnels de l'institution tels que le CAFIPEMF et le CAPASH.

Dans le département

En accord avec le directeur académique des services de l'éducation nationale, il peut être amené à accomplir des missions départementales :

- participer à la formation des professeurs des écoles stagiaires ;
- conduire des actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation ;
- apporter sa contribution au fonctionnement général du système éducatif (conception de sujets, jurys d'examens et de concours, réflexion départementale ...).

Chaque année un rapport d'activités contribuera au bilan et à l'analyse des missions.

Implantation du poste

Circonscriptions du premier degré, département de l'Aisne

Candidatures

Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne.

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

Mode de nomination

Commission départementale

Fiche de poste

Enseignant Référent aux Usages du Numérique
<p>Texte(s) de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'Ecole du 23 avril 2015 - Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées <p>Titres et diplômes requis : Instituteur ou professeur des écoles</p>
Profil du poste
<p style="text-align: center;">Missions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil auprès des enseignants de la circonscription - Formation des PE - Relation avec les services après-vente, les fournisseurs, les enseignants, les familles - Mise en service des configurations informatiques - Gestion et maintenance 1^{er} niveau pour le matériel informatique <p style="text-align: center;">Compétences requises</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualités relationnelles et capacité à travailler en équipe - Maîtrise des logiciels bureautiques et de messagerie - Capacités à gérer un site en ligne - Curiosité
Conditions d'exercice
<p>La durée hebdomadaire de travail est fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives. (1 607 h) Les droits à congé sont ceux prévus règlementairement pour les fonctionnaires de l'Etat.</p>
Implantation du poste
<p>Circonscriptions du premier degré</p>
Candidatures
<p>Une lettre de motivation et un curriculum vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne.</p> <p>La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.</p>
Mode de nomination
<p>Commission départementale</p>
Contact
<p>Secrétariat IEN de circonscription concerné</p>

POSTE : CHATEAU-THIERRY BOIS BLANCHARD ELEMENTAIRE**Les candidats présentant une expérience sur poste équivalent seront privilégiés****Profil du poste**

Sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription et dans le cadre du projet académique et de circonscription, le directeur de l'école exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Il collabore au sein d'équipes pluri catégorielles 1er et 2nd degrés en animant ou participant à des réunions, des groupes de travail, de partenariats, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école ainsi que le projet de circonscription. Il organise la scolarité de tous les élèves et apporte une attention toute particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide. Il conduit les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves. Il participe aux réunions du conseil école-collège et contribue activement à ses travaux. Il élabore et renseigne les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec l'inspecteur de circonscription. Il anime le groupe de travail des directrices et directeurs d'école de la circonscription sous l'autorité directe de l'IEN. Il participe aux travaux de l'équipe de circonscription et notamment dans le cadre du déploiement du plan de formation continue de circonscription. Il peut également être conduit à accomplir des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription.

Missions**Pilotage pédagogique et administratif de l'école :**

- représenter l'institution auprès des familles et des collectivités territoriales ;
- être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école ;
- piloter les partenariats et participer à l'évaluation des actions partenariales mises en place au sein de son école ;
- organiser et animer les instances de concertation et de régulation de l'école ;
- encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école (CP dédoublés, ENT, orchestre à l'école...) ;
- impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives ;
- impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite de tous les élèves ;
- coordonner et piloter le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques ;
- mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
- accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles ;
- veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable.
- organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide.
- être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages.

Contribution au pilotage pédagogique du réseau d'éducation prioritaire (REP) :

- encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations, les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein du REP ;
- participer aux travaux du conseil école-collège en lien avec le principal du collège et le coordonnateur REP ;
- impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives (langues vivantes, numérique éducatif, parcours PEAC, parcours citoyen, classe orchestre...) en lien avec l'IEN, le principal du collège et le coordonnateur REP.

Contribution aux travaux de l'équipe de circonscription :

- contribuer à l'animation du groupe des directrices et directeurs d'école de la circonscription en lien direct avec l'inspecteur de circonscription ;
- animer le forum *M@gistère* des directrices et directeurs d'école de la circonscription ;
- participer activement à la formation continue des directrices et directeurs d'école dans le cadre du plan de formation continue de circonscription (élaboration, mise en œuvre, suivi, évaluation) ;
- seconder l'inspecteur de l'éducation nationale dans son rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs ;
- représenter l'inspecteur de l'éducation nationale dans des réunions de travail.

Connaissances et compétences mobilisables

- savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ;
- être capable de travailler en équipe afin d'animer des instances de concertation et de régulation en prenant en compte la diversité des partenaires ;
- disposer de bonnes connaissances du système éducatif ;
- maîtriser les outils bureautiques et numériques ainsi que l'Internet dans les différents aspects de la gestion des dossiers suivis ;
- disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
- faire preuve de capacités relationnelles et d'une bonne écoute en direction des familles, des élèves et de l'ensemble des partenaires ;
- faire preuve de discrétion professionnelle dans le cadre des dossiers suivis au sein de l'équipe de circonscription.

Implantation du poste

Ecole élémentaire du Bois-Blanchard de Château-Thierry (REP et quartier politique de la ville).

Pré-requis

- être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles ;
- posséder une expérience solide de direction d'école.

Critères d'évaluation des compétences du candidat, de la candidate

1. Connaissance du système éducatif :

- connaissance du système éducatif en général et du premier degré en particulier ;
- connaissance de l'éducation prioritaire (enjeux, finalités, évolutions) ;
- connaissance de l'ASH (rôle du directeur dans le suivi du parcours des élèves porteurs de handicap, la connaissance des procédures d'orientation, les relations avec les structures adaptées) ;
- connaissance des orientations actuelles de la politique éducative ;
- connaissance de la politique de la ville ;
- connaissance de l'environnement culturel, associatif et institutionnel.

2. Pilotage pédagogique :

- connaissance de l'organisation des enseignements ;
- connaissance des programmes, du socle commun ;
- capacité à animer et à fédérer une équipe ;
- capacité à organiser un travail en réseau.

3. Pilotage administratif :

- capacité à organiser le travail, à anticiper, à programmer ;
- maîtrise des outils bureautiques et numériques ;
- capacité à élaborer des outils de pilotage.

4. Domaine relationnel et posture professionnelle :

- capacités à travailler en équipe ;
- capacités d'adaptation ;
- qualité d'expression écrite et orale ;
- aptitude à la communication professionnelle ;
- capacités d'écoute ;
- capacité à fédérer ;
- sens de la représentation du système éducatif ;
- sens des responsabilités et de l'initiative.

Fiche de poste

Direction d'école en réseau d'éducation prioritaire (REP)

Textes de référence

Les missions du directeur d'école relevant des réseaux REP sont définies par :

De la maternelle au baccalauréat. L'éducation prioritaire

Les principes de l'éducation prioritaire...

<http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

- la circulaire n° 2014-138 du 23 octobre 2014 relative aux protocoles de simplification des tâches du directeur d'école ;
- la circulaire n° 2014-163 du 1^{er} décembre 2014 relative au référentiel métier des directeurs d'école.

Titres et diplômes requis : professeur des écoles inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus.

Profil du poste

Missions

- Sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini avec les autorités académiques, le directeur d'une école au sein d'un réseau REP exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations et compétences à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école du réseau d'éducation prioritaire.
- Il travaille au sein d'une équipe pluri catégorielle 1^{er} et 2nd degrés, anime des réunions, des groupes de travail avec les équipes des écoles et du collège du REP avec les partenaires associés pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Force de proposition, il participe à la mise en œuvre des innovations pédagogiques définies dans le contrat d'objectifs du réseau REP.
- Il apporte une attention particulière à la personnalisation des parcours, en favorisant la mise en cohérence et l'articulation des différents dispositifs d'aide.
- Il participe aux différentes réunions du comité de pilotage et contribue activement à ses travaux. (analyse, synthèse des évaluations des élèves en vue de leur amélioration)
- Il participe à l'élaboration des outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le coordonnateur du réseau. Il les renseigne.
- Ses actions sont définies dans une lettre de mission répondant à la spécificité du contexte d'exercice par l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription.

Compétences requises

Ce poste spécifique nécessite :

- la maîtrise des T.U.I.C. afin d'utiliser aisément les outils numériques et applications mises à disposition pour assurer le pilotage pédagogique et administratif de l'école ;
- une bonne connaissance du système éducatif, du référentiel de l'éducation prioritaire ;
- une attention particulière à la prise en compte de la diversité des élèves ;
- une capacité à travailler en équipe, à communiquer efficacement et à se former afin de proposer aux équipes un appui pédagogique ;
- une expérience d'enseignement en cycle 1 est souhaitable ;
- une expérience en éducation prioritaire et/ou de direction est vivement souhaitée.

Chaque année un rapport d'activités contribue au bilan et à l'analyse des missions. Ce document est transmis à l'inspecteur de la circonscription.

Candidatures

Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne.

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

Mode de nomination

Nomination par l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne après avis d'une commission départementale.



Fiche de poste

**Référent départemental pour les directeurs d'école
(poste à pourvoir à ½ temps au 1^{er} septembre 2026)**

Textes de référence : BO n°32 du 27 août 2020 « Directeurs d'école »

Titres et diplômes requis : instituteur/professeur des écoles

Profil du poste

Le référent départemental des directeurs d'école est un enseignant du 1^{er} degré, directeur d'école ou ayant exercé antérieurement cette fonction.

Il exerce ses missions à mi-temps sous l'autorité de l'IEN adjoint à l'IA DASEN, et sera pour cela, déchargé de classe.

Chargé de mission, il fait partie de l'équipe des CPD, pilotée par l'IENA. Une bonne connaissance réciproque des tâches de chacun des membres de l'équipe est nécessaire.

Missions

- Il a principalement une mission de formation et de suivi des directeurs d'école, notamment des néo-directeurs et des personnels faisant fonction sur un poste de direction d'école.
- Il organise le fonctionnement du groupe départemental de directeurs d'école, réuni par l'IA DASEN.
- Il est personnel ressource auprès de ses pairs, en lien avec les conseillers techniques de l'IA DASEN.

Compétences spécifiques

- Bonne connaissance des fonctionnements des structures du 1^{er} degré et des dispositifs inhérents.
- Bonne connaissance du système éducatif.
- Maîtrise experte dans l'usage des outils numériques.
- Aptitude à travailler en équipe.
- Capacité à animer des réunions et/ou des formations en présentiel et en distanciel ;
- Capacité à faire preuve d'initiative, d'autonomie, de réactivité.
- Capacité rédactionnelle et de synthèse.

Tâches

- Il assure une veille des textes réglementaires.
- Il crée et alimente une plate-forme de la direction d'école.
- Il collecte et diffuse l'information.
- Il met en place une FAQ et apporte des éléments de réponse, de manière réactive.
- Il travaille en partenariat avec l'équipe des CPD et les services de la DSDEN.
- Il rend compte régulièrement à l'IENA des problématiques soulevées.
- En cohérence avec sa lettre de mission, il rédige un rapport d'activités à l'issue de chaque fin d'année scolaire et le remet à l'IENA.

Implantation du poste

L'exercice est partagé entre une modalité à distance et un présentiel à la DSDEN de Laon.

Fiche de poste

Enseignant dans une école franco-qubécoise

Profil du poste

L'enseignant dans une école franco-qubécoise s'intégrera dans une équipe motivée et engagée dans le concept des écoles franco-qubécoises.

Cet enseignant exercera sur l'école franco qubécoise sous l'autorité conjointe de l'IEN de la circonscription et du A-DASEN.

Son action s'inscrit dans le cadre conceptuel défini par l'académie d'Amiens.

Cet enseignant fera partie de l'équipe école du lieu d'affectation.

Missions

Le cadre conceptuel des écoles franco-qubécoises est organisé en quatre pôles (pilotage, pédagogie, collaboration, numérique), caractérisés par diverses composantes. Chacun des pôles se concrétisera au moyen d'actions décidées et portées par les écoles, en fonction de leur réalité propre.

1. Pilotage : s'engager dans un pilotage efficace et coopératif

Ce pôle cible les acteurs scolaires et les éléments liés à la gestion du changement. Quatre composantes sont identifiées comme étant prioritaires, soit la vision de la mise en œuvre (valeurs, mission, objectifs), le leadership du directeur dans le pilotage de l'école, puis l'engagement et la mobilisation des équipes pédagogiques et éducatives. Le tout est caractérisé par une démarche collaborative favorisant l'atteinte des objectifs.

Éléments en réflexion :

- Mise en œuvre des Communautés d'Apprentissage Professionnelles ;
- Analyse des résultats des élèves afin d'améliorer leur réussite ;
- Mission, rôle, et statut de la direction d'école.

2. Pédagogie : favoriser les démarches efficaces

Ce pôle névralgique organisé en quatre composantes, touche à des éléments fondamentaux de l'école soutenus par des données probantes émanant de la recherche scientifique. Ainsi, il importe d'assurer un curriculum viable, cohérent et garanti, de privilégier des pratiques pédagogiques efficaces, puis de mettre en place une relation éducative bienveillante. À cet égard, les comportements positifs attendus sont connus et valorisés, tout comme le bien-être des élèves et du personnel.

Éléments en réflexion :

- Documentation et formation en lien avec les pratiques pédagogiques reconnues efficaces dans la recherche scientifique, notamment pour les élèves les plus fragiles ;
- Inspiration mutuelle au niveau des pratiques pédagogiques efficaces, en vigueur dans les écoles ciblées ;
- Formation sur le soutien aux comportements positifs.

3. Collaboration : favoriser le partage et les échanges

Le pôle de la collaboration mise sur un travail partenarial de l'ensemble des acteurs scolaires impliqués de même que sur des échanges, pour réussir la mise en œuvre des écoles franco-qubécoises. Le partage d'outils, de référentiels, de projets pédagogiques est privilégié, tout comme les expériences d'immersion et le développement professionnel. La création d'un réseau entre les écoles est encouragée, ce qui pourrait favoriser la pérennité du projet d'écoles franco-qubécoises.

Éléments en réflexion :

- Le jumelage des écoles ;
- Les modalités de collaboration ;
- L'identification des leviers (financiers et administratifs) favorisant la mobilité du personnel et des élèves.

4. Numérique : favoriser l'innovation et l'utilisation des nouvelles technologies

Ce pôle de l'innovation est caractérisé par deux composantes, soit les infrastructures numériques et les compétences à développer. Au niveau des infrastructures, le personnel et les élèves des écoles franco-qubécoises

doivent avoir à leur disposition du matériel et des outils numériques performants. De plus, une attention particulière est portée à la formation, à l'accompagnement, puis à l'innovation. Finalement, les initiatives déployées à l'intérieur de ce pôle sont susceptibles de bien préparer les élèves aux compétences du 21^e siècle.

Éléments en réflexion :

- Identification des compétences du 21^{ème} siècle à travailler ;
- Dotation numérique massive dans les écoles, en lien avec les défis du territoire ;
- Préfiguration de dispositifs de formation du personnel et des familles.

Compétences requises

- L'enseignant candidat se devra d'avoir curiosité pédagogique, ouverture intellectuelle et culturelle, souhait de travailler de manière collaborative.
- Exerçant au sein d'une école franco québécoise, de réelles capacités de communication, d'organisation, de travail en équipe et en partenariat sont souhaitées ;
- La disponibilité, la mobilité et la maîtrise de l'outil informatique sont des conditions indispensables, notamment dans le cadre des visios en échanges entre pays.

Implantation du poste

- Ecole primaire d'application Eugène Corrette de Saint-Quentin

Candidatures

Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Aisne.

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

Mode de nomination

Nomination par l'Inspecteur d'Académie-Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Aisne après avis d'une commission départementale.



FICHE DE POSTE

« Enseignant en classes dédoublées »

<p><u>Cadre général</u></p>	<p>Pour bâtir l'école de la confiance, le choix a été fait de combattre la difficulté scolaire dès les premières années de l'école en soutenant les élèves les plus fragiles. L'objectif global dans lequel s'inscrit cette mesure est 100% de réussite. Elle vise à offrir aux enfants et aux élèves les plus fragiles un encadrement renforcé pour garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux prédictifs de réussite du parcours scolaire et de formation.</p> <p>Textes de références BO spécial du 26 mars 2015 : programme d'enseignement de l'école maternelle BO n°31 du 30 juillet 2020 : programme consolidé Note de service n° 2019-087 du 28-5-2019 : circulaire de rentrée 2019 Note de service n°2019-084 du 28-05-2019 : L'école maternelle, école du langage Note de service n°2019-085 du 28-05-2019 : Un apprentissage fondamental à l'école maternelle : découvrir les nombres et leurs utilisations Note de service n°2019-086 du 28-05-2019 : Les langues vivantes étrangères à l'école maternelle Référentiel de l'éducation prioritaire</p>
<p><u>Poste et Missions de l'enseignant</u></p>	<p>L'enseignant qui occupe un poste de classe à effectif réduit s'inscrit pleinement dans un projet spécifique intégré au projet d'école sous la responsabilité de l'IEN.</p> <p>Il convient ainsi d'ajuster pratique pédagogique et posture professionnelle au service d'un groupe réduit, 12 élèves, afin de mettre en œuvre un enseignement progressif et davantage personnalisé pour assurer l'acquisition des compétences de fin de GS.</p> <p>Le poste d'enseignant en classe à effectif réduit vise à prendre en compte la diversité de tous les élèves. L'effectif réduit doit permettre la mise en place de situations pédagogiques répondant aux besoins de tous et donc aux difficultés qu'ils pourraient rencontrer dans le renforcement de la préparation aux apprentissages fondamentaux.</p> <p>Un travail de concertation en conseil de cycle devra favoriser une continuité effective des apprentissages tout au long de la scolarité de l'élève et plus particulièrement entre le cycle 1 et le cycle 2.</p> <p>L'organisation privilégiée associe un enseignant, un effectif réduit et un espace spécifique.</p>

	<p>L'exercice à temps partiel sur ce type de fonction n'est pas souhaitable. Enfin, tout au long de l'année scolaire, les dispositifs à effectif réduit bénéficient d'un accompagnement par l'équipe de circonscription et par l'équipe départementale avec laquelle chaque enseignant est donc amené à coopérer.</p>
<p><u>Compétences et qualités requises</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser l'enseignement du langage oral et écrit. • Maîtriser les démarches d'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des mathématiques. • Mettre en œuvre une pédagogie explicite permettant l'engagement actif de l'élève dans ses apprentissages. • Savoir observer l'élève afin de l'aider à expliciter sa démarche. • Savoir analyser les erreurs dans les productions des élèves et concevoir des situations d'enseignement personnalisé. • Exploiter les résultats aux évaluations et les utiliser dans la conception de dispositifs adaptés pour un suivi renforcé des élèves. • S'inscrire dans un projet d'évolution de ses pratiques professionnelles afin de les adapter au dispositif pédagogique de classes dédoublées. • Travailler efficacement en équipe pour contribuer à l'évolution des pratiques scolaires.
<p><u>Localisation des postes</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ecole Jean Moulin – COINCY - Ecole Marcel Pagnol – SAINT-QUENTIN - Ecole Jules Ferry – FERE EN TARDENOIS - Ecole Fabre d'Eglantine – FERE EN TARDENOIS - Ecole Raymonde Fiolet – SOISSONS - Ecole Saint Exupéry - LAON

Contact : Secrétariat de M. Olivier PETIT, IEN de la circonscription du Soissonnais
03 23 53 28 46 / ien02.soissonnais@ac-amiens.fr



Fiche de poste

Chef de projet opérationnel - Cité éducative Saint-Quentin (poste à pourvoir à ½ temps au 1^{er} septembre 2026)
Titres et diplômes requis : instituteur/professeur des écoles
Profil du poste
<p>Le chef de projet opérationnel est un enseignant du 1^{er} ou du 2nd degré qui exerce ses missions à mi-temps sous l'autorité du chef de file de la Cité éducative dont il est le collaborateur direct, et du comité de pilotage de la cité éducative.</p> <p>Missions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous l'autorité du chef de file, le chef de projet opérationnel élabore les priorités ; • Il développe les relations avec les partenaires (culturels, sociaux, de santé, etc.) ; • Il mobilise les équipes et les partenaires autour des actions et objectifs définis par le comité de pilotage ; • Il représente l'institution dans les instances partenariales, il siège dans les différentes instances de pilotage de la cité éducative où sa présence est requise ; • Sous son autorité, les actions sont définies par le comité de pilotage de la cité éducative, il a en charge le suivi des projets, il en fait des bilans d'étape et réoriente le cas échéant. (Ingénierie de projets partenariaux, conception, mise en œuvre, évaluation, régulation, ...) • En collaboration avec les partenaires, il assure le secrétariat des instances de pilotage de la cité éducative. Il prépare les réunions des comités de pilotage et met en œuvre les décisions ; • Il rédige et diffuse les relevés de conclusions ; • Les missions sont amenées à évoluer au fur et à mesure que le projet de Cité éducative avancera. Il s'agit d'une nouvelle façon de travailler : dans sa mission, le chef de projet veillera à se montrer force de proposition auprès du chef de file et du comité de pilotage. <p>Compétences spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance des fonctionnements des 1^{er} et 2nd degrés ; • Connaissance des enjeux de la cité éducative ; • Aptitude au travail d'équipe et au travail partenarial ; • Capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie ; • Capacités rédactionnelles ; • Bon esprit de synthèse et d'analyse ; • Très bonne capacité à rendre compte aisément et en toute loyauté ; • Très bonnes capacités relationnelles. <p>Compétences spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance des fonctionnements des structures du 1^{er} degré et des dispositifs inhérents ; • Bonne connaissance du système éducatif ; • Maîtrise experte dans l'usage des outils numériques ; • Aptitude à travailler en équipe ; • Capacité à animer des réunions en présentiel et en distanciel ; • Capacité à faire preuve d'initiative, d'autonomie, de réactivité ; • Capacité rédactionnelle et de synthèse. <p>Tâches</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il assure une veille des textes réglementaires et des ressources pédagogiques ; • Il collecte et diffuse l'information.
Implantation du poste
Saint-Quentin collège Montaigne

Coordonnateur / Coordinatrice Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)

PUBLIC : enseignants titulaires du CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive) ou souhaitant passer le CAPPEI par la Validation des Acquis et de l'Expérience Professionnelle.

IMPLANTATION DU POSTE : établissement de rattachement du PAS (cf carte)

QUOTITE : 100 % (1607 heures)

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE :

La charge de travail dépasse le simple cadre horaire scolaire et nécessite une disponibilité élargie.
Mobilité sur le territoire du PAS.

Contexte :

Le pôle d'appui à la scolarité est un nouveau service offert aux familles et un appui aux équipes enseignantes. Enrichi de compétences pluridisciplinaires grâce à la présence de professionnels du médico-social et d'un AESH référent, ce pôle est chargé d'apporter une réponse rapide et efficace aux familles et un accompagnement des équipes enseignantes pour renforcer la réussite de tous les élèves à l'école. L'équipe PAS peut être élargie à tout professionnel susceptible d'apporter une expertise et une réponse adaptée aux besoins des élèves.

Le coordonnateur/la coordinatrice PAS est placé(e) sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur/trice de l'Éducation nationale en charge de l'école inclusive.

Son secteur d'intervention comprend des établissements scolaires publics et privés du premier et second degrés.

Descriptif des missions :

- ✓ Accueillir les demandes des familles
- ✓ Répondre aux besoins particuliers des élèves en proposant des aménagements pédagogiques et éducatifs adaptés en :
 - dressant un état des lieux des aménagements déjà mis en place pour l'élève et en mobilisant les personnes ressources (éducation nationale et/ou médico-social) pour l'étude des situations,
 - identifiant les besoins avec l'éducateur spécialisé déployé sur le PAS.
- ✓ Améliorer la qualité et la pertinence des mesures d'accessibilité pédagogiques et environnementales proposées pour la scolarisation de tous les élèves.
- ✓ Être une personne ressource pour les équipes pédagogiques au sein des établissements du PAS, lorsque la situation d'un élève nécessite une expertise particulière.
- ✓ Construire et formuler avec les équipes enseignantes des réponses pédagogiques et éducatives adaptées favorisant l'accès aux apprentissages.
- ✓ Nouer des liens avec l'ensemble des partenaires du territoire du PAS, afin de pouvoir répondre de manière coordonnée et rapide aux situations d'élèves à besoins particuliers.

Descriptif du profil recherché :

- ✓ Savoir travailler en équipe restreinte au sein du PAS et en équipe élargie avec les différents partenaires internes et externes à l'éducation nationale
- ✓ Être expert(e) de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire en équipe.
- ✓ Faire preuve d'une bonne connaissance des spécificités du premier et du second degrés.
- ✓ Agir en référence constante au principe de l'éducabilité cognitive.
- ✓ Savoir faire preuve d'adaptation, d'écoute et de réactivité.
- ✓ Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques, les dispositifs, les structures et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap.
- ✓ Faire preuve de maîtrise des outils numériques et des applications institutionnelles.
- ✓ Être capable de suivre des dossiers avec rigueur et précision (tableau de bord, rapport d'activités...).
- ✓ Avoir des compétences rédactionnelles (comptes-rendus, bilans, documents divers...).

A propos de l'offre :

Pour chacun des trois départements, une lettre de motivation, un curriculum vitae et une fiche de candidature devront être transmis par la voie hiérarchique à :

Madame la directrice académique des services de l'Education nationale de **L'Aisne** :
dipred02@ac-amiens.fr avec copie ienash02@ac-amiens.fr

Monsieur le directeur académique des services de l'Education nationale de **L'Oise** :
ce.dgp60@ac-amiens.fr avec copie poleashsecretariat60@ac-amiens.fr

Monsieur le directeur académique des services de l'Education nationale de **la Somme** :
ce.dpe80@ac-amiens.fr avec copie ien80.amiensash@ac-amiens.fr

Une commission départementale de recrutement sur postes à profils sera organisée dans chaque département. Les candidats seront reçus par cette commission qui examinera leurs motivations et leurs aptitudes à assurer les missions.

Textes de référence :

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées

Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République

Conférence nationale du handicap – avril 2023 – 12 mesures pour l'école

Circulaire du 3-7-2024 – BO n°27 : déploiement des pôles d'appui à la scolarité

**FICHE DE CANDIDATURE A UN ENTRETIEN POUR POSTE A PROFIL
OU A EXIGENCES PARTICULIERES**

**A renvoyer à l'inspecteur(rice) de l'éducation nationale ou au chef d'établissement
dès que possible**

Nature du poste sollicité.....

Poste demandé :

Nom d'usage : Nom patronymique :

Prénom :

Adresse :

Tél. portable : Adresse mail :@.....

Ecole ou établissement :

Nature et spécialité du poste occupé :

IEN :

Avez-vous déjà participé aux entretiens sur postes spécifiques ? oui non

Si oui, précisez l'année : et le type de poste :

.....

Date :

Signature :

Visa de l'inspecteur (trice) de l'éducation nationale ou du chef d'établissement :

Favorable

Défavorable (motif)

Avis de l'IEN

.....
.....
.....
.....

Le : Nom :

Signature :

Fiche à renvoyer, dès réception, accompagnée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, à la
DSDEN de l'Aisne – DIPRED : par courriel dipred1-02@ac-amiens.fr

AU PLUS TARD LE 18/05/2026